Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20260914-2026_09_14_056-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE

MINIHY - TREGUIER

Commune de MINIHY-TRÉGUIER-Conseil municipal
du 14 septembre 2026
Délibération N°2026-09-14-056

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Lannion - Canton de Tréguier
COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 08 septembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Etaient présents : Christian Le Roi, Eric Le Moal, Marie Odile Duval, Dominique Clouin, Christiane Le Lonquer, Marie-Yvonne Gallais, Michel Guyomard, Marie-Dominique Ollierou, Isabelle Moal, Olivier Cras, Jean-Yves Beguec, Sébastien Lerestif, Pierre Connan, Corinne Le Bivic, Marlène Renoux

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Madame Marie Odile DUVAL a été désignée pour remplir ces fonctions.

9.1 RODP 2026 Mégalis bretagne pour la fibre

Monsieur Le Maire propose de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunication.
Les tarifs maximums sont les suivants :

- 49.11€ par kilomètre et par artère souterrain
- 65.49€ par kilomètre et par artère aérien
- 32.74€ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment)

De valoriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général des travaux publics.
D'inscrire annuellement cette recette au compte 7032.
Pour 2026

Gestionnaires	Type	Artères aériennes (m)	Artères sous-sol (m)	Emprise au sol	Armoire/Shelter
	DPR*	577	970	4	0
	PP*	0	0	0	0
Tarif plafond 2026 km et m²		64.87€	48.65€	32.44€	32.44€
Montant		38.00€	48.00€	131€	0
Total RODP		**217.00€**			

- DPR Domaine Public Routier

15, le bourg - 22220 Minihy-Treguier
Téléphone : 02 96 92 31 49 - Télécopie : 02 96 92 30 10
E-mail : mairie.minihy@orange.fr

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20260914-2026_09_14_056-DE

- PP Propriété Privée

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Emet un avis favorable à l'émission d'un titre d'un montant de 217€ pour l'année 2026 au débiteur « Mégalis fibre ».
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Christian LE ROI

MAIRIE DE MINIHY-TREGUIER (Côtes-d'Armor)

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture